

iCHAIR XXL

1.614 AA1

Janvier 2022



Poids d'utilisateur autorisé
XXL : 200 kg (chargement incl.) standard
HD : 250 kg (chargement incl.) option

Avec élévation du siège CODE 27
180 kg (chargement incl.)

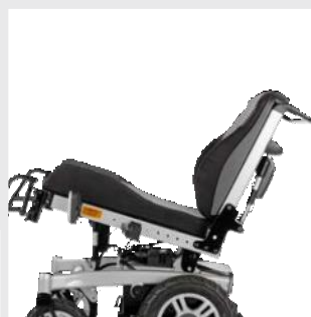




Stabilité maximale grâce à des composants renforcés



Moteurs puissants



Inclinaison de l'assise



Éclairage LED durable

L'idéal pour les types costauds

RENTABILITÉ

- Efficacité grâce à un entretien simple et à une grande facilité de maintenance
- Besoin réduit en réparations grâce à l'utilisation de composants haut de gamme et durables
- La conception modulaire de la famille iCHAIR permet la compatibilité des composants
- De nombreuses possibilités de réglage permettent une adaptation individuelle
- Réutilisation simplifiée grâce à des tolérances d'utilisation optimales, par exemple un poids d'utilisateur standard de 200 kg

BÉNÉFICE THÉRAPEUTIQUE

- Idéal pour le maintien de la mobilité à la maison, au travail et au bureau
- Décompression efficace et positionnement détendu pour une assise de longue durée grâce à de grandes plages de réglages électriques
- Différents systèmes d'assise en fonction des besoins individuels

DOMAINE D'UTILISATION

- Pour l'intérieur et l'extérieur
- Pour une utilisation durable et journalière en vue d'une mobilité autonome, même en cas de sévères troubles fonctionnels
- Personnes travaillant et actives qui ont besoin d'un fauteuil roulant pour diverses situations de la vie quotidienne
- Adapté pour l'extérieur grâce aux grands pneus de série et à la variante de 10 km/h disponible en option
- Les dimensions compactes et la grande maniabilité permettent d'évoluer facilement en intérieur

☐ COMMANDE☐ DEVIS☐ VERSION SPÉCIALE

Adresse de facturation / Réf. client :

Adresse de livraison :

Notes / Remarques :



Poids d'utilisateur autorisé

XXL : 200 kg (chargement incl.) standard
HD : 250 kg (chargement incl.) optionAvec élévation du siège CODE 27
180 kg (chargement incl.)

iCHAIR XXL 1.614 AA1

Tous les prix sont indiqués hors TVA ! Valables du 01.01.2022 au 31.12.2022.
Nos conditions générales de vente s'appliquent, vous pouvez les consulter sur www.meyra.de/AGB.

HT €: 13.250,00 €
TTC €: 13.978,75 €
LPPR: 9178455
LPPR €: 3487.95 €



Caractéristiques techniques

Largeur d'assise ^{1) 2)}	530 - 770
Profondeur d'assise ²⁾	430 - 600
Hauteur du dossier ²⁾	530 - 570
Longueur de jambe ²⁾	370 - 510
Hauteur des accoudoirs ²⁾	170 - 280

Hauteur d'assise avant (sans/avec coussin) ²⁾	460 - 560 / 530 - 630
--	-----------------------

Longueur avec repose-pieds	1150
Longueur sans repose-pieds	850
Largeur, état déplié ⁹⁾	680 -

Hauteur sans appui-tête ²⁾	1 020 - 1 150
Longueur de transport	850
Hauteur de transport min.	650
Taille de roue avant	260 x 70 (10")
Taille de roue arrière	356 x 75 (14")

Hauteur d'obstacles max.	60
Rayon de braquage	950

Autonomie avec batterie 63 Ah (5 h), 73 Ah (20 h) max. in km ⁶⁾	30 - 35
--	---------

☐ Faites votre choix en cochant les cases correspondantes

Version standard : Si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

Caractéristiques techniques

POIDS EN KG

Poids de transport à vide, équipement de base min. ⁴⁾	130
Poids de la personne max.	200 / 250
Poids total autorisé, options incl.	340
Chargement max.	10

CARACTÉRISTIQUES

Vitesses de conduite km/h	6 / 10
Puissance moteur W	2 x 300 / 2 x 350
Autonomie max. ^{5) 6)}	35
Montées / descentes autorisées	15 %
Type de direction	indirecte
Inclinaison électrique de l'assise ⁸⁾	0° à 18°
Inclinaison mécanique de l'assise	0° à 10°
Inclinaison électrique du dossier	-10° à 50°
Inclinaison mécanique du dossier	-10° à 30°

Dimensions en mm, poids en kg, roues en pouces, vitesses en km/h, tolérances dimensionnelles ± 10 mm
Données sous réserve de modifications conceptuelles.

¹⁾ cf. catégorie 01 Largeur d'assise

²⁾ angle d'assise ErgoSeat de 4°

⁴⁾ sans repose-jambes et sans accoudoirs

⁵⁾ dans des conditions de test 6 / 10 km/h avec batterie 73 Ah (20 h)

⁶⁾ cf. catégorie 00 Châssis/Motorisation

⁸⁾ la plage de réglage peut varier de max. +/- 3° en fonction de la HA.

⁹⁾ en fonction de la largeur d'assise

Vous trouverez les options HD pour un poids d'utilisateur de 201 kg à 250 kg dans la catégorie **21**

00 Châssis/Motorisation

	CODE	DÉSIGNATION		HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
		Vitesse	Puissance moteur	Autonomie			
	115	6 km/h	2 x 300 W	max. 35 km	0,00	0,00	
☐	117	10 km/h	2 x 350 W	max. 30 km	0,00	0,00	
☐	893	Suspension XXL renforcée pour poids d'utilisateur de 160 à 200 kg			0,00	0,00	

01 Largeur d'assise (LA)

	CODE	DÉSIGNATION		HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
☐	53	LA 530 mm	Largeur d'assise réglable en continu de 530 à 650 mm via les accoudoirs (largeur de la surface d'assise 530 mm)	0,00	0,00		
☐	358	LA 580 mm	Largeur d'assise réglable en continu de 580 à 700 mm via les accoudoirs (largeur de la surface d'assise 580 mm)	0,00	0,00		

☐ Faites votre choix en cochant les cases correspondantes

☐ Version standard : Si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

02 Profondeur d'assise (PA)

Déterminez votre profondeur d'assise dans la catégorie 07 Assise et systèmes d'assise en combinaison avec le système d'assise !

03 Hauteur d'assise avant (HAAv) en combinaison avec la roue directrice (sans coussin d'assise)

*HAAv mesurée avec une inclinaison d'assise de 4°, bord supérieur de la plaque d'assise

CODE	DÉSIGNATION	Ø INCH/ MM	HAUTEUR D'ASSISE AVANT (HAAV) EN MM*			HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
			460	510	560				
					☐				
142	Pneus avec jante alu 10"	260	☐	☐		0,00	0,00		

Veuillez observer la hauteur du coussin d'assise : coussin d'assise standard +60 mm, ErgoSeat +70 mm

** CODE 142 seulement en combinaison avec la roue motrice 14" CODE 460

*** en combinaison avec le CODE 27, seule la hauteur d'assise max. peut être réglée par roue directrice

Options de roue directrice

CODE	DÉSIGNATION	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
146	Pneus gonflés avec protection contre les crevaisons	0,00	0,00		
☐ 900	Pneus increvables	205,64	216,95		
☐ 816	Garde-boue pour roues directrices	191,00	201,50		

04 Roues motrices

CODE	DÉSIGNATION	Ø EN MM	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
460	Roues motrices 14" avec jantes alu	356	0,00	0,00		

Options de roue motrice

CODE	DÉSIGNATION	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
846	Pneus gonflés avec protection contre les crevaisons	0,00	0,00		
☐ 904	Pneus increvables	211,00	222,60		
☐ 824	Garde-boue pour roues motrices	197,00	207,83		

☐ Faites votre choix en cochant les cases correspondantes

☐ Version standard : Si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

05 Couleur des pneus

	CODE	DÉSIGNATION	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
	908	Noir (résistant à l'abrasion), jante couleur carbone	0,00	0,00		
☐	909	Gris, jante couleur carbone	0,00	0,00		

Remarque : Les pneus sont composés d'un mélange caoutchouc et peuvent laisser des traces durables ou difficiles à enlever sur certains supports (p. ex. sols en matière synthétique, en bois ou parquets, tapis, moquettes).

Nous ne pouvons assumer aucune responsabilité pour des dommages dus à l'abrasion.

06 Inclinaison de l'assise / Élévateur d'assise

	CODE	DÉSIGNATION	INCLINAISON DE L'ASSISE	ÉLÉVATION	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
	119	Inclinaison mécanique de l'assise, par paliers	0° à 10°	-	0,00	0,00		
☐	118	Inclinaison électrique de l'assise, en continu de 18 degrés* Version XXL	0° à 18°	-	652,96	688,87		
☐	27	Élévateur à ciseaux jusqu'à 180 kg avec inclinaison, seulement en combinaison avec LA 53 ou LA 58	0° à 30°	300 mm	4129,00	4356,09		

07 Assise et systèmes d'assise

	CODE	DÉSIGNATION	PROFONDEUR D'ASSISE	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
☐	4276 / 788*	Plaque d'assise sans coussin pour systèmes d'assise externes	430 mm	0,00	0,00		
☐	4276 / 619*	Plaque d'assise sans coussin pour systèmes d'assise externes	460 mm	0,00	0,00		
☐	4276 / 792*	Plaque d'assise sans coussin pour systèmes d'assise externes	490 mm	0,00	0,00		
☐	4276 / 793*	Plaque d'assise sans coussin pour systèmes d'assise externes	530 mm	0,00	0,00		
☐	4276 / 356*	Plaque d'assise sans coussin pour systèmes d'assise externes	560 mm	0,00	0,00		
☐	4276 / 360*	Plaque d'assise sans coussin, avec extension de tube d'assise de 30 mm	XL 600 mm	117,00	123,43		
☐	948 / 788	Siège ErgoSeat	430 mm	0,00	0,00		
☐	948 / 619	Siège ErgoSeat	460 mm	0,00	0,00		
☐	948 / 792	Siège ErgoSeat	490 mm	0,00	0,00		
☐	948 / 793	Siège ErgoSeat	530 mm	0,00	0,00		
☐	948 / 356	Siège ErgoSeat	560 mm	0,00	0,00		
☐	948/360	Siège ErgoSeat avec extension de tube	600 mm	117,00	123,43		

Veuillez observer la hauteur du coussin d'assise : ErgoSeat 70 mm, *profondeurs d'assise 430, 460, 490, 530, 560, 600 mm réglables.

□

Faites votre choix en cochant les cases correspondantes

Version standard : Si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

08 *Revêtements ErgoSeat*

	CODE	DÉSIGNATION	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
☐	237	Revêtement ErgoSeat, textile, noir, avec coutures en gris	00,00	0,00		
☐	4980	Revêtement ErgoSeat, incontinence, noir	99,00	104,44		

09 Dossier et systèmes de dossier

CODE		DÉSIGNATION			HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
			Plaque d'as-	ErgoSeat 948				
	949	Dossier ErgoSeat, hauteur : 530 mm, convertible à 570 mm			0,00	0,00		

10 Options pour dossiers (réglages)

	CODE	DÉSIGNATION		HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
	814	Barre de poussée continue		0,00	0,00		
☐	913	Appui-tête, similicuir noir		0,00	0,00		
	401	Réglage mécanique du dossier	-10° à 30° par paliers de 10°	0,00	0,00		
☐	25	Réglage électrique du dossier, version XXL	-10° à 50° en continu	750,48	791,75		

11 Accoudoirs et manchettes

Veuillez observer les caractéristiques fonctionnelles indiquées !

1 = amovible 2 = réglable en hauteur 3 = réglable en largeur 4 = réglable en profondeur

CODE	DÉSIGNATION	1	2	3	4	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
☐ 106	Accoudoir standard avec manchette rembourrée et protège-vêtements noir avec marquage couleur	●	●	●	●	0,00	0,00		
☐ 4960	Accoudoir avec manchette rembourrée, protège-vêtements noir avec marquage couleur et légère dépression au niveau de l'appui-bras	●	●	●	●	0,00	0,00		
☐ 21	Accoudoir avec manchette rembourrée, protège-vêtements noir avec marquage couleur et appui-bras long coudé	●	●	●	●	154,00	162,47		

☐ Faites votre choix en cochant les cases correspondantes

☐ Version standard : Si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

12 Repose-jambes

	CODE	DÉSIGNATION	54	805	808	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
☐	93	Potences repose-pieds, amovibles et pivotants	●	●	●	0,00	0,00		
☐	91	Potences repose-jambes avec compensation de longueur, relevables, amovibles et pivotants	-	●	●	124,00	130,82		
☐	86	Potences repose-jambes électriques, relevables, amovibles et pivotants, version XXL	●	●	●	1986,00	2095,23		

13 Repose-pieds

	CODE	DÉSIGNATION	PRO-FON-DEUR	LJ	91	93	86	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
☐	54	Palette monobloc, réglable en profondeur sur 60 mm (en 4 paliers), relevable, hauteur et angle réglables	150 mm	280 - 430 mm	-	●	●	0,00	0,00		
☐	805	Palettes séparés réglables en hauteur, relevables	150 mm	280 - 430 mm	●	●	●	0,00	0,00		
☐	808	Palettes séparés, relevables, hauteur et angle réglables	150 mm	280 - 430 mm	●	●	●	0,00	0,00		
☐	822	Sangles de fixation pour chaussures (paire)						44,00	46,12		
☐	823	Talonnière (paire)						69,00	72,79		

Veuillez observer que la LJ augmente : ErgoSeat +70 mm

14 Batteries et chargeurs

	CODE	DÉSIGNATION	AUTONOMIE 6 KM/H	AUTONOMIE 10 KM/H	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
☐	5158	Batteries sans entretien env. 63Ah(5h), 73 Ah (20 h)	max. 35km	max. 30km	0,00	0,00		
☐	732	Chargeur 8A			0,00	0,00		
☐	733	Chargeur 12A			219,00	231,04		

15 Éclairage

	CODE	DÉSIGNATION	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
☐	932	Éclairage LED actif à l'avant et à l'arrière conforme au Code de la route	0,00	0,00		

☐ Faites votre choix en cochant les cases correspondantes

Version standard : Si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

16 Modules de commande et accessoires

	CODE	DÉSIGNATION	CONTRÔLE	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
	702/415/678	Manipulateur R-NET LED 6 servomoteurs		0,00	0,00		
☐	702/416/678	Manipulateur R-NET avec écran couleur LCD	6 servomoteurs	159,00	167,74		
☐	702/398/678	Manipulateur R-NET avec grand écran couleur LCD 3,5" et fonctions IR/ 6 servomoteurs Bluetooth, avec capteur de lumière		1056,00	1 114,08		
☐	4795	Protection antidémarrage, clé		46,00	48,53		
☐	839	Contrôle d'environnement OMNI 2 (seulement en combinaison avec R-Net CODE 702/678)		2234,00	2356,87		
☐	4615/4597	Clavier de réglage externe pour la sélection et l'activation directe de 5 fonctions d'assise, également durant la conduite (seulement en combinaison avec R-Net), montage sur le côté du module de commande		1267,00	1336,68		
☐	4615/4599	Clavier de réglage externe pour la sélection et l'activation directe de 5 fonctions d'assise, également durant la conduite (seulement en combinaison avec R-Net), montage sur le côté opposé du module de commande		1267,00	1336,68		

1) Seulement en combinaison avec écran couleur LCD
Logiciel pour la programmation de R-NET sur demande

Options pour module de commande

	CODE	DÉSIGNATION	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
☐	74	Montage à droite	0,00	0,00		
☐	60	Montage à gauche	0,00	0,00		

17 Support pour module de commande

	CODE	DÉSIGNATION	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
☐	4859	Support pour module de commande, réglable en longueur	0,00	0,00		
☐	4566	Support pour module de commande, réglable en longueur et en hauteur	0,00	0,00		
☒	4860	Support pour module de commande, réglable en longueur et en hauteur, escamotable sur le côté (p. ex. à table)	0,00	0,00		
☐	851	Support pour module de commande pour accompagnateur (le module de commande peut être déplacé de l'avant à l'arrière) Seulement en combinaison avec la barre de poussée continue CODE 814. Pas en combinaison avec le contrôle d'environnement OMNI CODE 4571	132,00	139,26		
☐	4874	Arceau de protection pour module de commande, pas en combinaison avec le contrôle d'environnement OMNI CODE 4571	30,00	31,65		

☐ Faites votre choix en cochant les cases correspondantes

Version standard : Si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

18 Modules de commande spéciaux et commandes spéciales

	CODE	DÉSIGNATION	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
☐	4789	Module de commande supplémentaire avec commutation prioritaire pour l'accompagnateur, avec montage sur le tube du dossier	677,02	714,26	9310430	714.26
☐	4660	Tablette avec ouverture (centrale) pour module de commande, montée et escamotable à droite	529,00	558,09		
☐	4661	Tablette avec ouverture (centrale) pour module de commande, montée et escamotable à gauche	529,00	558,09		
☐	813	Commande de table, pivotante Seulement en combinaison avec le module de commande R-NET avec écran LED CODE 702/415	1964,00	2072,02		
☐	543	Bouton marche/arrêt externe, couleur verte, diamètre 63 mm, pour les utilisateurs ayant des difficultés d'utiliser les touches du module de commande ou bien comme fonction d'arrêt d'urgence pour l'accompagnateur. Seulement en combinaison avec le module de commande R-NET avec écran couleur LCD CODE 702/416 ou contrôle d'environnement OMNI CODE 4571	298,00	311,22		
☐	596	idem CODE 543, couleur jaune, diamètre 63 mm	298,00	311,22		
☐	778	idem CODE 543, couleur verte, diamètre 30 mm	298,00	311,22		
☐	779	idem CODE 543, couleur jaune, diamètre 30 mm	298,00	311,00		
☐	565	Commande au menton, pivotement latéral électrique, seulement en combinaison avec le module de commande R-NET CODE 702 et le contrôle d'environnement OMNI CODE 4571	3226,00	3403,43	9310430	714.26
☐	810	Commande au menton, pivotement latéral mécanique, seulement en combinaison avec le module de commande R-NET CODE 702 et le contrôle d'environnement OMNI CODE 4571	2629,00	2773,59	9310430	714.26
☐	794	Commande Bluetooth de la souris PC	520,00	548,60		
☐	4611	Joystick isométrique MicroPilot, seulement en combinaison avec OMNI, CODE 4571	4109,00	4334,99		
☐	4600	Joystick isométrique MicroPilot avec logement et repose-main, seulement en combinaison avec OMNI, CODE 4571	5277,00	5567,23		
☐	4612	Joystick proportionnel MicroGuide, seulement en combinaison avec OMNI, CODE 4571	4109,00	4334,99		
☐	4601	Joystick proportionnel MicroGuide avec logement et repose-main, seulement en combinaison avec OMNI, CODE 4571	5277,00	5567,23		
☐	4940	Support de cou pour joystick, en combinaison avec CODE 4611 ou 4612	878,00	926,29		

Les modules de commande spéciaux et les commandes spéciales doivent souvent être adaptés et ne peuvent donc pas, en général, représenter un produit fini. Le positionnement et la programmation doivent être effectués en concertation avec l'utilisateur ou bien élaborés sur place par un technicien. D'autres commandes spéciales sont possibles sur demande.

☐ Faites votre choix en cochant les cases correspondantes

☐ Version standard : Si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

Embouts de joystick

	CODE	DÉSIGNATION	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
☐	553	Fourche tétra verticale	174,00	183,57		
☐	556	Fourche tétra horizontale	174,00	183,57		
☐	734	Fourche tétra horizontale, réglable à la largeur de la main	174,00	183,57		
☐	4589	Poignée champignon	59,00	62,24		
☐	4590	Poignée boule	59,00	62,24		
☐	4591	Poignée en T	115,00	121,32		
☐	4593	Manche	59,00	62,24		
☐	4594	Poignée bouton	59,00	62,24		
☐	4595	Softball	59,00	62,24		
☐	4602	Embout de joystick MicroPilot liège, avec ressort, souple	386,00	407,23		
☐	4603	Embout de joystick MicroPilot liège, avec ressort, moyen	386,00	407,23		
☐	4604	Embout de joystick MicroPilot coloré, avec ressort, souple	386,00	407,23		
☐	4605	Embout de joystick MicroPilot coloré, avec ressort, moyen	386,00	407,23		
☐	4606	Embout de joystick MicroPilot bleu, avec ressort, souple	386,00	407,23		
☐	4607	Embout de joystick MicroPilot bleu, avec ressort, moyen	386,00	407,23		
☐	4608	Embout de joystick MicroGuide/MicroPilot liège, sans ressort	62,00	65,41		
☐	4609	Embout de joystick MicroGuide/MicroPilot coloré, sans ressort	62,00	65,41		
	4610	Embout de joystick MicroGuide/MicroPilot bleu, sans ressort	62,00	65,41		

☐ Faites votre choix en cochant les cases correspondantes

Version standard : Si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

19 Couleurs de châssis (couleur standard noir mat)

CODE	DÉSIGNATION	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
☐ 5520	Couleur de châssis en couleur d'accent	545,00	574,97		

Couleurs d'accent

CODE	TUBES DE SIÈGE/DOSSIER/ACCOUDOIR ACCENTUÉ/RE-POSE-PIEDS SÉPARÉS/INSERTS DE JANTES	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
☐ 207	noir mat structuré (sans inserts de jantes)	0,00	0,00		
☐ 212	blanc polaire	105,00	110,77		
☐ 186	Bleu magique	105,00	110,77		
☐ 227	Rouge métallique	105,00	110,77		
☐ 180	lemonreflex	105,00	110,77		
☐ 214	jaune soleil	105,00	110,77		

Autres couleurs possibles sur demande et contre supplément, cf. nuancier dans le catalogue.
Inserts de jantes possibles pour roues de 9/10/12/14".

20 Accessoires pour le fauteuil roulant

CODE	DÉSIGNATION	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
☐ 906	Rétroviseur droit	84,00	88,62		
☐ 927	Rétroviseur gauche	84,00	88,62		
☐ 2676	Film réfléchissant, seulement avec ErgoSeat	92,00	97,06		
☐ 676	Triangle de signalisation arrière	92,00	97,06		
☐ 994	Porte-bagages avec barres métalliques	121,00	127,65		
☐ 970	Porte-canne	60,00	63,30		
☐ 803	Ceinture de sécurité avec boucle, extralongue	0,00	0,00		
☐ 4646	Tablette thérapeutique à pivotement latéral	494,00	521,17		
☐ 590	Cale d'abduction	238,00	251,09		
☐ 260	Fonction mémoire pour l'appui-tête	49,00	51,69		
☐ 957	Pelotes rigides (paire)	212,00	223,66		
☐ 954	Pelotes pivotantes (paire)	547,00	577,08		
☐ 781	Prise de chargement USB	181,00	190,95		
☐ 782	Logement pour support GSM	98,00	103,39		

* pas en combinaison avec OMNI, CODE 4571

☐ Faites votre choix en cochant les cases correspondantes

Version standard : Si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

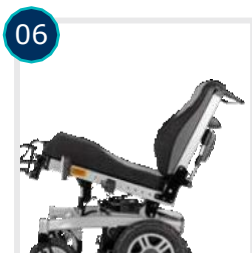
21

Options HD pour un poids d'utilisateur de 201 kg à 250 kg

VARIANTE SPÉCIALE	DÉSIGNATION	HT€	TTC€	LPPR	LPPR €
☐ 3060	LA530, version renforcée. Largeur d'assise réglable en continu de 530 à 650 mm via les accoudoirs (largeur de la surface d'assise 530 mm). Seulement en combinaison avec CODE 54. Largeur du cadre châssis identique au mod. 1.614. Seulement avec v	2224,00	2346,32		
	= 6 km/h - 350 W				
☐ 3061	LA 580, version renforcée. Largeur d'assise réglable en continu de 580 à 700 mm via les accoudoirs (largeur de la surface d'assise 580 mm). Seulement en combinaison avec CODE 54. Largeur du cadre châssis identique au mod. 1.614. Seulement avec v	2224,00	2346,32		
	= 6 km/h - 350 W				
☐ 3062	LA 620, version renforcée. Largeur d'assise réglable en continu de 620 à 740 mm via les accoudoirs (largeur de la surface d'assise 620 mm). Seulement en combinaison avec CODE 54. Largeur du cadre châssis 50 mm plus large que le mod. 1.614. Seulement avec v	2224,00	2346,32		
	= 6 km/h				
☐ 3063	LA 650, version renforcée. Largeur d'assise réglable en continu de 650 à 770 mm via les accoudoirs (largeur de la surface d'assise 650 mm). Seulement en combinaison avec CODE 54. Largeur du cadre châssis 50 mm plus large que le mod. 1.614. Seulement avec v	2224,00	2346,32		
	= 6 km/h				
☐ 3064	Inclinaison mécanique de l'assise 0° à 10° par paliers. En combinaison avec la variante spéciale 3060 - 3063	0,00	0,00		
☐ 3065	Inclinaison électrique de l'assise 0° à +18°. En combinaison avec la variante spéciale 3060 - 3063	1889,00	1992,89		
☐ 3066	Réglage mécanique du dossier de -10° à +30° par paliers de 10° avec tubes télescopiques et axe de verrouillage à billes. En combinaison avec la variante spéciale 3060 - 3063	0,00	0,00		
☐ 3067	Réglage électrique du dossier, en continu de -10° à +50°. En combinaison avec la variante spéciale 3060 - 3063	2292,00	2418,06		
☐ 3068	CODE 91. Repose-jambes à réglage mécanique de la hauteur, amovible. Seulement en combinaison avec la planche repose-pieds monobloc et la plaque repose-mollets monobloc. La planche repose-pieds monobloc se laisse seulement rabattre vers l'arrière, en direction du siège!	1010,00	1065,55		
☐ 3090	Repose-jambes standards, amovibles, en combinaison avec la planche repose-pieds monobloc. La planche repose-pieds monobloc se laisse seulement rabattre vers l'arrière, en direction du siège	0,00	0,00		
☐ 3069	CODE 86. Repose-jambes à réglage électrique de la hauteur, amovible. Seulement en combinaison avec la planche repose-pieds monobloc et la plaque repose-mollets monobloc. La planche repose-pieds monobloc se laisse seulement rabattre vers l'arrière, en direction du siège!	3265,00	3444,57		

Date:

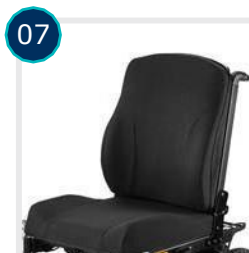
Signature:



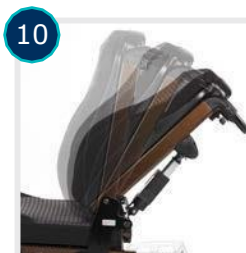
CODE 118



CODE 237



CODE 948/949



CODE 25



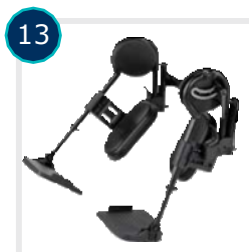
CODE 106



CODE 4960



CODE 93/54



CODE 92/808



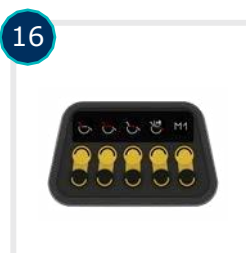
CODE 932



CODE 702/416/678



CODE 702/398/678



CODE 4615



CODE 851



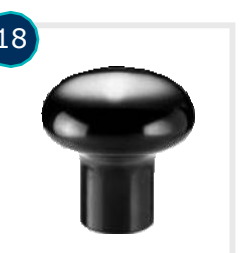
CODE 553



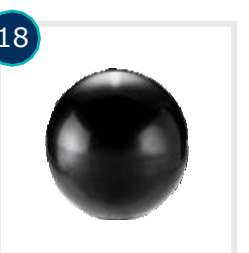
CODE 556



CODE 734



CODE 4589



CODE 4590



CODE 4591



CODE 4593



CODE 4594



CODE 4595



CODE 970



CODE 781



CODE 782

1. GÉNÉRALITÉS – DOMAINE D'APPLICATION

1.1. Les conditions de vente et de livraison (CGV) de l'entreprise MEYRA GmbH ci-dessous sont valables pour tous les contrats conclus avec les clients de l'entreprise. Elles valent également pour toutes les affaires futures avec le client, même sans nouvel accord séparé.

1.2. Le client reconnaît le caractère contraignant des CGV de MEYRA GmbH pour le présent contrat et aussi pour tous les contrats futurs. Les conditions de vente du client ou d'un tiers ne s'appliquent pas. De telles conditions de vente n'engagent par MEYRA GmbH, même si elles n'ont pas été expressément contestées au cas par cas.

1.3. Ces conditions ne sont valables que si le client est un entrepreneur (§ 14 du CODE civil allemand), une personne morale du droit public ou un particulier de droit public.

2. DEVIS, CONCLUSION DU CONTRAT

2.1. Les devis de MEYRA GmbH sont sans engagement et non contractuels dans la mesure où ils n'ont pas été reconnus expressément comme tels.

2.2. MEYRA GmbH peut accepter les commandes ou ordres du client dans les 14 jours après leur arrivée via une confirmation d'offre écrite.

2.3. Le contrat est établi par la confirmation d'offre écrite, cela vaut également pour toute modification ou tout complément des commandes.

2.4. Nous nous réservons les droits de propriété et d'auteur pour tous les documents remis au client en rapport avec la passation de commande. Ces documents ne doivent pas être mis à la disposition de tiers, à moins que nous ayons accordé notre autorisation écrite expresse. Dans la mesure où nous n'acceptons pas l'offre du client dans le délai précisé au point 2.2, ces documents doivent nous être envoyés dans les plus brefs délais.

3. PRIX

3.1. Les prix sont calculés exclusivement en EURO. Tous les prix sont des prix nets. La taxe sur la valeur ajoutée doit être ajoutée conformément à sa valeur en vigueur.

3.2. En l'absence de convention contraire écrite, nos prix sont valables départ usine sans l'emballage, ni le chargement. Les frais d'emballage et de chargement sont facturés à part.

3.3. Dans la mesure où des prix catalogue servent de base, la liste de prix en vigueur au moment de la passation de commande est valable. Des modifications de prix sont autorisées si plus de quatre mois séparent la conclusion du contrat du délai de livraison convenu. Si ensuite, jusqu'à l'achèvement, les salaires ou les coûts des matériaux augmentent, nous sommes habilités à augmenter les prix en fonction des augmentations des frais. Le client n'est autorisé à se rétracter que s'il y a une augmentation de prix ne dépassant pas 5% de la valeur de la commande et la livraison.

3.4. En cas de commandes successives, MEYRA GmbH n'est pas tenue de respecter les prix des contrats précédents.

3.5. Si la valeur de la commande se situe en dessous d'une limite de 150,00 € de valeur de marchandise nette, un supplément de quantité minimum, port inclus, de 9,50 € est facturé.

4. EXPÉDITION, TRANSFERT DES RISQUES

4.1. Le lieu d'exécution pour les livraisons est le siège de MEYRA GmbH, sauf convention contraire expresse.

4.2. Si, sur la demande du client, la marchandise lui est envoyée, les risques de perte et de dégradation fortuites de la marchandise sont transférés au client, dès que la marchandise (de même pour les livraisons

partielles) est transmise au tiers désigné pour l'exécution de l'envoi. Cela est valable peu importe que la marchandise soit expédiée depuis le lieu d'exécution ou non et qui supporte les frais de transport.

4.3. Si des réclamations concernant des dommages dus au transport ou des pertes sont faites à l'encontre de MEYRA GmbH, le client doit indiquer le dommage sur les documents de fret ou, en cas de perte, rédiger immédiatement un procès-verbal et le signaler dans un délai d'une semaine.

4.4. Une assurance contre les dommages dus au transport n'est contractée que sur demande expresse et aux frais du client.

4.5. En cas de retards de la remise ou de l'envoi dus au client, les risques sont transférés au client avec l'avis de mise à disposition.

4.6. En cas d'absence de consignes particulières du client, la sélection du moyen et du mode de transport est effectuée par MEYRA GmbH, sans garantie et responsabilité pour le mode d'expédition le moins cher et le plus rapide.

5. DÉLAI DE LIVRAISON, ÉTENDUE DE LIVRAISON

5.1. Les délais de livraison annoncés sont des délais de livraison prévisionnels, à moins qu'un délai précis n'ait été fixé expressément par écrit.

5.2. Si les parties ont convenu d'un délai de livraison, celui-ci commence à la date de la confirmation de commande. Le délai de livraison n'est respecté si la marchandise a quitté l'usine ou si elle est mise à disposition a été annoncée avant son écoulement.

5.3. Le respect des délais de livraison et de la prestation suppose la remise dans les temps de tous les documents à fournir par le client ainsi que l'indication dans les temps de toutes les informations nécessaires et l'accomplissement de toutes les autres obligations par le client. Si ces conditions ne sont pas respectées à temps, les délais se prolongent en conséquence.

5.4. MEYRA GmbH n'est pas responsable des retards de livraison dus à des causes de force majeure ou à d'autres événements imprévisibles au moment de la conclusion du contrat (par ex. grève, perturbations de la production, approvisionnement propre n'ayant pas lieu dans les temps, retards de transport, conditions météorologiques défavorables, etc.) qui ne sont pas de son fait. Le délai de livraison se prolonge en fonction de la durée de l'empêchement provisoire dont MEYRA GmbH n'est pas responsable, à laquelle s'ajoute un délai de reprise approprié.

5.5. Si les retards ne résultant dépassent une période de six semaines, les deux parties contractantes sont habilitées à se retirer du contrat pour ce qui est de l'étendue de la prestation concernée.

5.6. MEYRA GmbH est habilitée à effectuer des livraisons partielles dans la mesure où la livraison partielle est utilisable pour le client dans le cadre de l'utilisation prévue dans le contrat, la livraison des marchandises restantes est assurée et ne cause aucun frais supplémentaires à la charge du client.

6. PAIEMENT

6.1. Les montants facturés doivent être payés en intégralité sur un compte bancaire précisé par nous, dans les 30 jours suivant la présentation de la facture. Si la facture ne concerne par une livraison de pièces détachées ou une réparation, le client a droit à la déduction d'un escompte de 2% en cas de paiement dans les 8 jours suivant la présentation de la facture.

6.2. Nous n'acceptons les chèques et les espèces que sur accord exprès. L'acceptation n'a lieu que sous réserve de validité. Les rectifications de facture en cas de chèques ou d'espèces n'ont lieu qu'après encaissement. La datation de valeur a lieu le jour où nous disposons définitivement de la contre-valeur.

6.3. Si le client ne s'en acquitte pas à l'échéance, les montants restants sont majorés de 8% de plus que le

taux d'intérêt de base respectif. Nous nous réservons le droit de réclamer un dédommagement plus important en cas de retard.

6.4. En cas de retard du client dans le règlement d'une de ses factures, l'ensemble des créances reposant sur le même rapport juridique est immédiatement exigible, sans qu'une notification spéciale ne soit nécessaire.

6.5. Le client ne peut exiger une compensation que si ses revendications sont juridiquement établies ou incontestées. Le client n'est autorisé à exercer un droit de rétention que si la prétention compensatoire de celui-ci est fondée sur la même relation contractuelle.

6.6. MEYRA GmbH est en droit de céder des créances sur des livraisons ou des prestations.

7. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

7.1. La marchandise livrée par MEYRA GmbH reste la propriété de MEYRA GmbH jusqu'au règlement intégral de toutes les obligations, même futures, du client.

7.2. Le client est en droit de céder la marchandise sous réserve dans le cadre d'une exploitation commerciale régulière. Il n'est pas autorisé à d'autres dispositions, en particulier pour une mise en gage ou une cession à titre de sûreté. Les créances issues de la vente de la marchandise sous réserve (dont les créances autres telles que les prétentions d'assurance ou les droits découlant d'un acte illicite en cas de perte ou de destruction) sont cédées dès à présent à MEYRA GmbH, par mesure de sécurité. MEYRA GmbH accepte cette cession. Le client est autorisé à recouvrer les créances cédées dans la mesure où il a répondu à ses obligations de paiement. En cas de retard de paiement du client, nous sommes en droit de révoquer l'autorisation de recouvrement.

7.3. Si le client modifie la marchandise sous réserve, il est ici convenu que la modification a lieu au nom et pour le compte de MEYRA GmbH à titre de fabricant et celle-ci acquiert immédiatement la propriété ou – si la modification a lieu avec ou en rapport avec des matériaux de plusieurs propriétaires ou si la valeur de l'élément modifié est supérieure à celle de la marchandise livrée – la copropriété (propriété fractionnée) du nouvel objet, au prorata de la valeur de la marchandise livrée par rapport à la valeur du nouvel objet. Dans la mesure où MEYRA GmbH perd sa propriété par suite d'une liaison ou d'un mélange ou si elle ne venait pas à être propriétaire de l'objet livré en cas de transformation, le client transfère préalablement par la présente à MEYRA GmbH une part de copropriété de bien homogène, correspondant à la valeur au prorata de l'objet livré. Par la présente, MEYRA GmbH accepte cette offre. La remise est remplacée par une mise en dépôt à titre gracieux.

7.4. Le client est tenu de nous informer immédiatement en cas d'accès de tiers aux marchandises livrées sous réserve de propriété et de fournir les informations ainsi que les documents nécessaires pour faire valoir nos droits. De même, le client doit indiquer la propriété de MEYRA GmbH aux tiers de son propre chef. Les frais en résultant sont à la charge du client.

7.5. MEYRA GmbH est tenue de donner la main levée sur les sûretés à la demande du client dans la mesure où elles dépassent de plus de 20% la valeur des requêtes à sécuriser. La sélection des sûretés à lever incombe à MEYRA GmbH.

7.6. En cas de dépôt de demande d'insolvabilité concernant le client, nous interdisons dès à présent la vente ou la transformation de notre marchandise sous réserve et nous révoquons notre autorisation de recouvrement concernant les requêtes qui nous sont cédées.

7.7. En cas de retard de paiement du client, nous sommes en droit d'exiger la restitution immédiate de la marchandise sous réserve.

8. GARANTIE /RESPONSABILITÉ

8.1. Le client doit examiner les marchandises livrées immédiatement après la livraison. Dans la mesure où il s'agit de défauts évidents ou de défauts trouvés lors d'un examen minutieux, le client doit nous faire parvenir ses réclamations par écrit dans un délai d'une semaine après réception de la livraison. Une fois ce délai écoulé, toute responsabilité est exclue pour ce type de défauts. Pour les défauts cachés, il n'existe un droit de garantie que s'ils nous sont signalés au plus tard une semaine après avoir été découverts.

8.2. En cas de livraison non-conforme, nous avons le droit d'opter de notre propre chef pour une amélioration de l'élément défectueux ou pour une nouvelle livraison conforme. Le client est tenu de mettre à notre libre disposition l'élément défectueux en vue d'une vérification et d'une amélioration. Si l'amélioration ou la livraison ultérieure échoue, si elle n'a pas lieu dans un délai approprié ou si nous le refusons, le client peut choisir de se retirer du contrat ou de réduire le prix d'achat. Dans les cas où cela n'est pas rendu nécessaire par la loi, il n'est pas obligatoire de définir un délai.

8.3. La garantie est annulée si le client modifie ou fait modifier par un tiers l'objet livré sans autorisation et si la réparation des défauts est ainsi rendue impossible ou d'un coût raisonnablement complexe. Mais, dans tous les cas, les frais supplémentaires dus à la modification sont à la charge du client.

8.4. Les règlements ci-dessus n'entravent pas l'éventuelle garantie que nous offrons au premier utilisateur du moyen de réhabilitation.

8.5. Sont exclus de la garantie l'usure fonctionnelle de tous les articles, modules de construction, batteries et pièces détachées livrées par nous ainsi que le stockage, l'utilisation ou la manipulation inappropriés ou non conformes des marchandises.

8.6. Les autres réclamations du client, en particulier le versement de dommages et intérêts au lieu de la prestation et d'indemnités pour un autre dommage direct ou indirect – y compris les dommages collatéraux ou consécutifs, quel que soit le fondement juridique – sont exclues. Cela n'est pas valable si MEYRA GmbH a frauduleusement dissimulé un vice juridique ou matériel ou si le dommage est survenu du fait d'une intention délibérée ou d'une négligence grossière de la part de MEYRA GmbH, de ses représentants légaux ou de ses auxiliaires ou en cas de violation non intentionnelle d'obligations contractuelles essentielles. Les obligations contractuelles essentielles sont les obligations dont l'exécution est la base d'une mise en œuvre conforme du contrat et dont le respect peut être supposé en toute confiance et toute circonstance par le partenaire contractuel. En cas de dommages matériels et préjudices pécuniaires causés par simple négligence, l'obligation d'indemnisation de MEYRA GmbH est cependant limitée pour ce qui est de sa hauteur aux dommages typiques prévisibles. En outre, les dommages corporels et/ou sanitaires dus à une violation coupable des obligations de MEYRA GmbH, de ses représentants légaux ou de ses auxiliaires ne sont pas exclus.

8.7. La responsabilité en vertu de la loi sur la responsabilité des produits reste entière.

9. PRESCRIPTION

Les revendications du client en cas de défaut matériel sont prescrites deux ans après remise/livraison de la marchandise au client. Pour les appareils de remplacement et les réparations, le délai de prescription est de un an à partir de la remise/livraison de la marchandise au client. Ne sont pas concernées les demandes de dommages et intérêts en cas d'atteinte à l'hygiène, à l'intégrité du corps ou à la santé et/ou les demandes de dommages et intérêts en cas de dommages causés par faute lourde ou intentionnellement par MEYRA GmbH ou ses auxiliaires. Dans ce cas, les

délais de prescription légaux s'appliquent.

9.1. SERVICE D'APPAREILS DE REMPLACEMENT

Indépendamment de la garantie, MEYRA GmbH propose aux clients de remplacer les appareils défectueux par des appareils ayant subi une révision générale. Les conventions suivantes s'appliquent aux appareils proposés en remplacement :

- Les appareils de remplacement sont entièrement révisés et en parfait état technique.

- L'appareil défectueux doit être renvoyé à MEYRA GmbH gratuitement dans les 15 jours ouvrés. L'appareil renvoyé devient notre propriété.

- Si nous ne récupérons pas l'appareil, nous facturons pour l'appareil de remplacement 95% du prix de vente à neuf.

- L'appareil renvoyé doit correspondre au type et à la version de l'appareil de remplacement. En outre, l'appareil doit être réutilisable et ne doit présenter que des traces d'usure correspondant à un usage normal.

- Il revient à MEYRA GmbH d'évaluer si l'appareil renvoyé respecte les conditions ci-dessus. Si ces conditions ne sont pas respectées, nous facturons également pour l'appareil de remplacement livré le montant indiqué ci-dessus, moins la valeur résiduelle de l'appareil renvoyé.

10. GARANTIE DE SÉCURITÉ DU PRODUIT

10.1. MISE HORS DISTRIBUTION DU PRODUIT

Si une mise hors du produit est nécessaire à cause d'un défaut de produit ou à cause d'une obligation légale, le client est obligé de participer au déroulement pour réaliser une mise hors distribution efficace. Le client est surtout obligé d'informer MEYRA GmbH de l'endroit où se trouvent les produits concernés. Pour cela, le client doit documenter les endroits où se trouvent les produits et les remettre à disposition de MEYRA sur demande. Si le client vend les produits aux revendeurs, il faut aussi bien contractuellement obliger le revendeur à documenter les endroits où se trouvent les produits.

10.2. Le client est obligé d'entraîner le client final en ce qui concerne l'usage du produit livré par un personnel spécialisé. Si le client vend les produits aux revendeurs, il faut aussi bien contractuellement obliger le revendeur d'entraîner le client final par un personnel spécialisé.

11. RESPONSABILITÉ EN CAS DE MODIFICATIONS CONSTRUCTIVES

Il faut noter que des dispositions juridiques plus strictes s'appliquent aux constructions spéciales. Les modifications constructives des articles de MEYRA GmbH par le client ou par un tiers mandaté par ses soins ne sont autorisées qu'elles correspondent aux exigences de sécurité et si notre direction a donné son accord écrit au préalable. À cet effet, il est nécessaire de mettre à notre disposition, si nous le demandons, un modèle modifié accompagné des croquis de construction. Si des modifications constructives sont effectuées dans l'accord écrit de notre direction et si, en raison de ces modifications, des tiers subissent des dommages desquels nous devons répondre sur le plan extérieur, le client est tenu de nous libérer de toutes les revendications du tiers en interne.

12A. RENVOIS DE MARCHANDISES DE PRODUITS FINIS ET DE COMPOSANTS

Les renvois de marchandise qui ne sont pas accompagnés d'une copie du bon de livraison ou de la facture ne sont pas acceptés. Les renvois de marchandises (dans l'emballage d'origine et dans un état neuf

absolu) sont remboursés à hauteur de 80 % de la valeur nette de la marchandise. Sont exclus de la reprise les articles dont la livraison remonte à plus de 3 mois, les modèles spéciaux, les articles d'hygiène, les batteries pleines et les articles dont la valeur nette est inférieure à 100,00 €. En outre sont exclus les fauteuils roulants de fabrication individuelle (par ex. : fauteuils roulants pour enfant et adaptatifs). Les risques liés au transport sont assumés par l'expéditeur. Si des frais de nettoyage et/ou de désinfection sont engagés pour les renvois autorisés, ceux-ci seront facturés moyennant un forfait minimum de 79 € net.

12B. ANNULATIONS DE COMMANDE DE PRODUITS FINIS

12B.1. Les annulations de commande sans accord stipulé au préalable par MEYRA GmbH ne sont pas possibles.

12B.2. Les annulations doivent se faire par écrit.

12B.3. En cas d'autorisation d'annulation de produits finis, prêts à être livrés, les points suivants sont valables :

- Les articles de réhabilitation sont entièrement remboursés. Les fauteuils roulants de construction spéciale ainsi que les fauteuils roulants des ports ne sont en principe pas repris.

- En cas d'annulation de fauteuils roulants adaptatifs, une part de 20% de la valeur nette de la marchandise est déduite.

Les frais d'annulation pour les fauteuils roulants électriques et les scooters sont de 5%. Pour les fauteuils roulants standard ou poids légers, 10% des frais d'annulation sont facturés.

12C. REPRISE / ÉLIMINATION

Nos prix ne comprennent pas les frais pour la reprise et l'élimination des anciens appareils complets d'autres utilisateurs que des foyers privés. Sur demande, nous organisons, contre remboursement des frais encourus, la reprise et le recyclage / l'élimination de tels appareils, dans la mesure où ils ont été commercialisés par nos soins. Les renvois sans accord stipulé au préalable par MEYRA GmbH ne sont pas possibles.

13. UTILISATION DES DONNÉES PERSONNELLES

Nous avons le droit de stocker les données personnelles du client dans le cadre de conventions légales, en particulier du règlement général sur la protection des données, et de les traiter au sein de l'entreprise.

14. TRIBUNAL COMPÉTENT, DROIT

à appliquer, clause salvatrice

14.1. Sauf mention contraire expresse, le siège social de MEYRA GmbH à Kalletal-Kalldorf fait office de lieu d'exécution.

14.2. Pour tous les litiges issus du rapport contractuel, le tribunal compétent est défini en fonction de notre siège social à Kalletal-Kalldorf. Nous sommes en outre autorisés à poursuivre le client également auprès de son tribunal compétent.

14.3. Le droit en vigueur en Allemagne s'applique et ce, à l'exclusion du droit commercial des Nations Unies.

14.4. Dans le cas où certaines dispositions de ces conditions générales devaient s'avérer en partie ou totalement inapplicables, cela n'affecte pas la validité des autres dispositions.